

**Décret n° 98-370 DU 9 novembre 1998
portant nominations à la direction générale
de l'agriculture et de l'élevage**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-169 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de l'agriculture et de l'élevage ;

Vu le décret n° 98-170 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère d'Etat, chargé de l'agriculture et de l'élevage ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés à la direction générale de l'agriculture et de l'élevage :

- **M. Blaise GASSILA :** directeur de l'agriculture.
- **M. Valentin OKOMBO-NGASSAKI :** directeur de l'élevage.
- **M. Laurent NTIOU :** directeur de la commercialisation des produits agricoles.
- **M. Adolphe NZABA-MAHOLO :** directeur de la promotion des associations agricoles et du crédit.
- **Mme Georgette DANDOU :** directrice des statistiques agricoles et pastorales.

- **M. Simon ATSIU :** directeur de la recherche-développement, de la formation et de la vulgarisation.
- **M. Jean-Robin GOLHET BINTSENE :** directeur de la documentation et des archives.
- **M. Alphonse ONDZOUAN :** directeur administratif et financier.

Article 2.- Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 9 novembre 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat chargé de l'agriculture et de l'élevage,

Auguste-Célestin GONGARAD-NKOUA.-

Le ministre des finances et du budget,

Mathias DZON.-